

«L'Eiopa veut simplifier les modèles et augmenter la proportionnalité de Solvabilité 2»

Jade Grandin de l'Eprevier – 30/10/2017 – L'AGEFI Quotidien / Edition de 7H

Le superviseur européen des assureurs publie aujourd'hui ses recommandations de révision des exigences en capital de Solvabilité 2. Interview de Gabriel Bernardino, président de l'Eiopa.

L'Agefi : Quels aspects de Solvabilité 2 l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (Eiopa) prévoit-elle de réviser ?

Gabriel Bernardino : Tout d'abord, en ce moment nous travaillons sur la 1ère phase de révision de Solvabilité 2, qui se concentre sur la revue des exigences en capital. La Commission européenne (CE) nous a demandé de revoir une série d'éléments et nous souhaitons simplifier les modèles et augmenter la proportionnalité. Nous publions aujourd'hui nos recommandations à la CE.

Dans une 2e phase, nous travaillons sur le calibrage de certains risques, comme la longévité, la mortalité, ou les risques de catastrophes. Le premier calibrage a été fait entre 2008 et 2010, mais nous avons de meilleures données désormais et des ajustements doivent être faits. Par exemple, la formule standard pour le module des risques de taux d'intérêt ne prenait pas en compte les rendements négatifs. Nous lancerons une consultation à la fin de la semaine pour obtenir l'avis des parties prenantes et ferons une étude d'impact afin de donner nos recommandations finales en février 2018.

Une autre partie de la révision est faite annuellement, sur la mise en œuvre et les conséquences des mesures de garanties à long terme. Ces rapports que produit l'Eiopa seront une base pour une révision plus complète du régime, pour laquelle nous ferons nos recommandations à la CE en 2020, afin que cette dernière mène la révision en 2021. Il est important d'avoir de telles revues pour voir si le régime est toujours adapté, mais d'un autre côté il est aussi important d'avoir une certaine stabilité du régime et de ne pas le modifier trop souvent.

Concernant les stress tests des assureurs, que répondre aux critiques sur la faible probabilité des scénarios et l'anonymisation des résultats ?

Les stress tests sont des outils pour observer la vulnérabilité dans un scénario extrême mais plausible. Nous souhaitons regarder au-delà du régime de capital de Solvabilité 2, qui contient déjà du stress. Les tests ne sont pas faits pour remettre en question les exigences en capital. En ce sens, nos stress tests diffèrent de ceux du secteur bancaire, qui ont été conçus pour réparer des vulnérabilités existantes.

Nos scénarios changent d'un exercice à l'autre en fonction des risques. En 2016, nous avons testé un environnement prolongé de taux bas et un choc additionnel d'une soudaine réévaluation des primes de risques dans le marché, et en réalité nous en avons vu une partie se produire. Nous nous étions concentrés sur les assureurs non-vie à cause de la nature de long terme de leur

activité. En 2018, nous continuerons avec un environnement de taux bas mais pourrions aussi vouloir regarder ce qui se passerait si les taux d'intérêt remontaient soudainement. Nous ne demandons pas simplement aux assureurs des calculs de ratios, mais également de nous dire ce qu'ils feraient dans chaque scénario.

Sur la divulgation des résultats, nous avons publié, pour chaque stress test, plus d'informations que lors du précédent. En 2016, nous ne voulions pas publier de résultats individuels car Solvabilité 2 n'était pas encore là, et nous voulions que les assureurs publient d'abord leurs chiffres sous Solvabilité 2, ce qui est arrivé cette année. Pour la publication de 2018, nous explorons la possibilité de publier des résultats individuels. Nous couvrirons probablement aussi les assureurs non-vie, de même qu'en 2014, et nous espérons inclure des éléments qualitatifs sur les cyber risques.

La création d'un plan de retraite pan-européen (PEPP) avance-t-elle?

Nous avons commencé à travailler sur le sujet en 2012 après une demande d'avis du commissaire Michel Barnier. Nous avons rendu nos recommandations finales à la CE en 2016 et ils en ont suivi une bonne partie. Ils ont fait une proposition en juin donc la réglementation concrète est discutée en ce moment. Nous espérons qu'un accord politique puisse être trouvé dans les prochains mois. Le PEPP ne vise absolument pas à se substituer à la Sécurité sociale ou au Pilier 2 des régimes de retraite. Il veut être complémentaire des produits nationaux. Les épargnants devraient bénéficier de la confiance donnée par le tampon européen. L'Eiopa jouera un rôle important en centralisant l'information sur son site internet et en coordonnant la supervision de manière cohérente à travers l'Europe. Ce produit montrera que les marchés de capitaux et le monde financier peuvent apporter de la valeur ajoutée aux citoyens.

Quelle approche adoptez-vous envers les insurtech ?

Avec la digitalisation, il y a une opportunité de meilleurs produits et services, et en même temps des risques concernant l'utilisation éthique des données, la discrimination et l'exclusion potentielles de produits, et les cyber-risques. Nous avons commencé à tenir des tables rondes l'an dernier avec des assureurs, des start-up, des consommateurs, des régulateurs nationaux. C'est l'un de nos axes stratégiques car ce domaine deviendra fondamental à l'avenir. Nous souhaitons être neutres technologiquement, et nous assurer que l'innovation apporte de meilleurs résultats. Désormais nous sommes en mesure de déterminer notre plan d'action.

Nous avons créé une équipe dédiée sur l'insurtech et établi trois priorités. Premièrement, nous lancerons en 2018 une revue thématique de l'utilisation du big data, à la fois par les assureurs et les start-up, dans tous les pays européens. Nous voulons comprendre comment il est utilisé, avec quels standards éthiques, quels effets se répercutent sur les prix, sur la souscription... Deuxièmement, nous regarderons l'approche de supervision des insurtech dans chaque pays et commencerons à construire des meilleures pratiques en 2018. Si les standards nationaux sont trop différents, il y aura des types de protection très différents pour les consommateurs, et les start-up auront du mal à grandir à l'international. Troisièmement, nous avons commencé à travailler sur les cyber-risques avec le marché et avec nos collègues américains, pour la partie supervision, car ce phénomène est mondial. Les assureurs peuvent être à la fois des victimes potentielles et des

véhicules de protection, et nous espérons publier des conseils sous forme de standards sur ce sujet en 2018 ou 2019.